



L'union de Coteba et Sogreah
Coteba & Sogreah, same team, enhanced expertise

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU COMMINGES
COMMUNE DE SAINT-LAURENT**

**PIECE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-LAURENT**

**ENTITE EAU & ENVIRONNEMENT
SITE DE PAU**

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

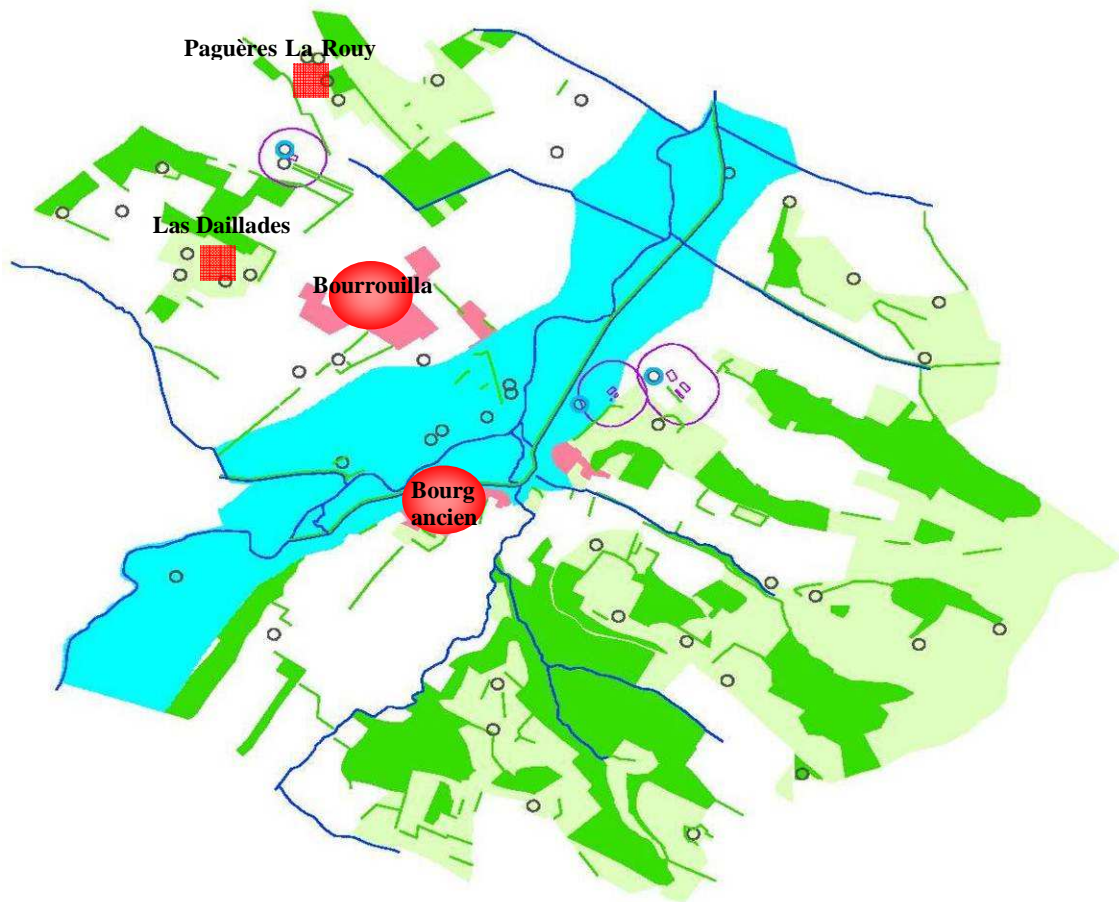
DATE : MAI 2012 – REF. : 4 32 1259

SOMMAIRE

Pages

1. ORGANISER SPATIALEMENT L'ACCUEIL DE LA POPULATION.....	1
2. CONFORTER L'IMAGE D'UN TERRITOIRE AU CADRE DE VIE VALORISE	2
3. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, MOTEUR DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ..	3

Carte



- | | |
|---------------------------------------|---|
| ● bourgs à conforter dans leurs sites | ■ structuration de hameaux |
| ● bourgs à développer | ▲ projet de développement touristique |
| ★ les activités à développer | □ espaces agricoles |
| ■ renforcement de quartiers existants | ■ protection des espaces naturels et valoriation des paysages |

1. ORGANISER SPATIALEMENT L'ACCUEIL DE LA POPULATION

Le village de Saint Laurent, implanté dans la vallée de la Save, est constitué de deux noyaux : un noyau, le plus ancien, s'est développé en linéaire sur la rive droite de la Save et un bourg plus récent s'étend le long de la RD 17 et de la RD 84. Il est donc contraint par des zones inondables.

Le bâti de la commune est également constitué d'un habitat isolé, implanté dans la vallée de la Save sur la RD 17, le long de canaux et sur les coteaux présents à l'est et à l'ouest du territoire communal.

<i>ENJEUX INTERCOMMUNAUX</i>	PROJET DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT
<p data-bbox="145 696 576 786"><i>Accueillir de nouveaux habitants sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes en :</i></p> <ul data-bbox="140 1043 576 1308" style="list-style-type: none"><li data-bbox="140 1043 576 1160"><i>- respectant les caractéristiques des sites dans lesquels s'inscrivent les bourgs et hameaux</i><li data-bbox="140 1249 576 1308"><i>- en considérant les enjeux agricoles, naturels et les risques</i>	<p data-bbox="608 696 1444 786">Dans ce contexte et pour répondre à son objectif d'accueil de population nouvelle, la municipalité a décidé de développer son bourg et pour cela :</p> <ul data-bbox="651 819 1444 1025" style="list-style-type: none"><li data-bbox="651 819 1444 909">• d'étendre le village ancien en linéaire de façon à préserver son caractère de village-rue, et tout en tenant compte de la zone inondable et des enjeux agricoles au nord.<li data-bbox="651 936 1444 1025">• de combler les dents creuses présentes sur le village en bordure de la RD 17, et d'épaissir ce dernier, là aussi en tenant compte de la contrainte inondation. <p data-bbox="608 1059 1444 1122">La commune renforce certains quartiers : « Paguères la Rouy » et « Las Daillades », sur le coteau à l'ouest du territoire.</p> <p data-bbox="608 1238 1444 1355">La commune demeurant très agricole tant au niveau du paysage que du nombre d'exploitations, la volonté communale a été de préserver les terres agricoles de meilleure valeur agronomique et d'éviter les conflits d'usage avec les secteurs résidentiels.</p>

2. CONFORTER L'IMAGE D'UN TERRITOIRE AU CADRE DE VIE VALORISE

Le territoire de Saint Laurent traversé par la Save présente un paysage typique de vallées dissymétriques : versant rive droite relativement abrupt dédié à l'élevage et versant gauche cultivé, plat puis en pente douce.

Saint Laurent est surtout marqué par une structure urbaine liée au site d'implantation en bordure de la Save avec un village-rue sur la rive droite, et un second village s'organisant le long des RD le traversant.

La commune abrite également un patrimoine bâti, paysager remarquable (couvent, canaux, moulins), et des espaces publics particuliers :

- le petit pré commun au devant de l'église,
- la rue principale du village bordée par le bâti,
- les petites rues bordées par les canaux,
- les chemins plantés,
- le cimetière paysager.

Un bâti plus isolé ou regroupé sous forme de quartier est également implanté sur les crêtes, soit le long des chemins, soit en rebord de croupe.

ENJEUX INTERCOMMUNAUX	PROJET DE LA COMMUNE D'ANAN
<p><i>Proposer des formes urbaines et une qualité bâtie garante de l'identité et de l'attractivité du territoire</i></p>	<p>Le village ainsi que les quartiers qui seront développés font l'objet de prescriptions paysagères et architecturales adaptées à l'environnement dans lequel ils se développent.</p> <p>Ainsi, le site des villages sera protégé et mis en valeur, ses abords feront l'objet d'une insertion paysagère forte.</p> <p>Les cônes de vue sur l'arrière du couvent seront notamment préservés de toute urbanisation.</p>
<p><i>Préserver le patrimoine paysager et naturel (trame bleue-trame verte)</i></p>	<p>La municipalité souhaite préserver les principales continuités écologiques (haies, ripisylves de la Save,...) et les réservoirs de biodiversité constitués dans la zone de coteaux, sur les zones de fortes pentes à l'est du territoire et mêlant boisements, prairies naturelles, haies, friches, ..., et les pentes plus douces présentes à l'ouest. Ceci en cohérence avec les réflexions menées sur les trames vertes et bleues à l'échelle intercommunale.</p>
<p><i>Gérer le bâti dans les espaces ruraux en mutation en permettant sa valorisation</i></p>	<p>Face à l'évolution de l'espace rural, la municipalité souhaite le maintien de l'activité agricole et la valorisation du bâti existant.</p> <p>Le PLU prévoit des secteurs de taille limitée conciliant activité agricole, valorisation du bâti typique qui a perdu sa vocation agricole et présence d'un bâti rural résidentiel.</p>

3. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, MOTEUR DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

Situé dans la vallée de la Save, Saint Laurent bénéficie de terres à forte valeur agronomique, qu'elle entend valoriser.

ENJEUX INTERCOMMUNAUX

PROJET DE LA COMMUNE D'ANAN

Protéger et valoriser l'activité agricole pour exercer cette activité sans contrainte nouvelle

La municipalité souhaite définir des zones agricoles A sur les secteurs de meilleure valeur agronomique afin de pérenniser cette activité. La vallée de la Save et la zone de coteaux en pente douce à l'ouest de cette dernière présentent en effet une forte vocation agricole. Les replats de la zone de coteaux plus abrupts à l'est, sur lesquels l'agriculture est également présente sont eux aussi identifiés en zone A.